

Date d'impression : 13.01.2011

Révision: 13.01.2011




1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Pirimicarb 50 WG
- **Code du produit:** 6666, 6669
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Insecticide
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Schneider AGRO AG
Industrie Birren 30
CH-5703 Seon
- **Numéro de téléphone:** 062 893 28 83
- **Numéro d'appel d'urgence:** Centre suisse d'informations toxicologiques: Tél. 145

2 Composition/informations sur les composants



- **Caractérisation chimique:** Mélanges
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 23103-98-2 EINECS: 245-430-1	pirimicarbe	 T R25;  N R50/53	50,0%
EINECS: 209-406-4	Natriumdioctylsulphosuccinat	 Xi R36/38	9,0%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 -  T; Toxique
R25: Toxique en cas d'ingestion.
 -  N; Dangereux pour l'environnement
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
T Toxique
N Dangereux pour l'environnement
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
pirimicarbe
- **Phrases R:**
25 Toxique en cas d'ingestion.

(suite page 2)

—FR—

Date d'impression : 13.01.2011

Révision: 13.01.2011

Nom du produit: Pirimicarb 50 WG

(suite de la page 1)

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

- 1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
- 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
- 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Identification particulière de certaines préparations:

- Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.
- Laver tous les équipements de protection après utilisation.
- Ne pas utiliser dans les jardins familiaux.
- Réservé aux utilisateurs professionnels.

4 Premiers secours**Remarques générales:**

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
- Tenir le patient absolument calme, puisque des mouvements continus renforcent l'effet de l'inhibition de Cholinestérase.

Après inhalation:

- Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Demander immédiatement conseil à un médecin.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

- Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

- Faire vomir si le patient est conscient. Demander l'aide d'un médecin.
- Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction:**

- Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Équipement spécial de sécurité:

- Protection chimique
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

- Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Voir les pointes 7 et 8.

(suite page 3)

Date d'impression : 13.01.2011

Révision: 13.01.2011

Nom du produit: Pirimicarb 50 WG

(suite de la page 2)

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** +35° C
- **Température minimale de stockage:** -10° C
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit,

(suite page 4)

Date d'impression : 13.01.2011

Révision: 13.01.2011

Nom du produit: Pirimicarb 50 WG

(suite de la page 3)

alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Bottes

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**· **Aspect:**· **Forme:** (granulés solubles dans l'eau SG)· **Couleur:** Blanchâtre· **Odeur:** Caractéristique· **Changement d'état**· **Point de fusion:** 87,3 - 90,7°C°C· **Point d'ébullition:** Non déterminé.· **Point d'inflammation:** Non applicable.· **Température d'inflammation:** 550 - 1000°C°C· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.· **Densité à 20°C:** 0,5 g/cm³· **Solubilité dans/miscibilité avec**· **l'eau:** Soluble· **Teneur en solvants:**· **Solvants organiques:** 0,0 %· **VOC (CE)** 0,00 %· **Teneur en substances solides:** 100,0 %· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.· **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Produits de décomposition dangereux:** Voir point 5.

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	87 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,41 mg/l (rat)

(suite page 5)

Date d'impression : 13.01.2011

Révision: 13.01.2011

Nom du produit: Pirimicarb 50 WG

(suite de la page 4)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Légèrement irritant.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Toxique

12 Informations écologiques

· Toxicité aquatique:

EC50	>2,7 mg/l (Wirkstoff) (Pseudomonas putida)
EC50 48 h	<0,1 mg/l (daphnia magna)
ErC50 / EbC50	>100 mg/l (selenastrum capricornutum)
LC50 96 h	10 - 100 mg/l (Sunfish) 10 - 100 mg/l (Rainbow trout)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Coefficient de distribution (n-octanol/eau log Po/w): 1,7 (matière active)
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· No ONU	
· ADR, IMDG, IATA	2757
· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR	2757 CARBAMATE PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE (pirimicarbe)
· IMDG, IATA	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (pirimicarb)

(suite page 6)






FR

Date d'impression : 13.01.2011

Révision: 13.01.2011

Nom du produit: Pirimicarb 50 WG

(suite de la page 5)

· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	6.1 Matières toxiques.
· Étiquette	6.1
· IMDG	
	
· Class	6.1
· Label	6.1
· IATA	
	
· Class	6.1
· Label	6.1
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· Indice Kemler:	Attention: Matières toxiques. 60
· No EMS:	F-A,S-A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
	Non applicable.

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

T Toxique
N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

pirimicarbe

· Phrases R:

25 Toxique en cas d'ingestion.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 7)

Date d'impression : 13.01.2011

Révision: 13.01.2011

Nom du produit: Pirimicarb 50 WG

(suite de la page 6)

· Phrases S:

- 1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
- 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
- 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

· Identification particulière de certaines préparations:

- Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.
- Laver tous les équipements de protection après utilisation.
- Ne pas utiliser dans les jardins familiaux.
- Réservé aux utilisateurs professionnels.

· Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
I	50,0

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- R25 Toxique en cas d'ingestion.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Service établissant la fiche technique: Schneider AGRO AG**· Contact:** Sonja Weber